

## PORTAIL FAMILLE - Ma gestion en quelques CLICS ! Comment se connecter ?

- Si vous êtes une nouvelle famille, vous avez reçu par email un lien pour activer votre compte. Il vous suffit de choisir un mot de passe pour accéder à tous vos services.
- Un **guide utilisateur** est disponible sur la page d'accueil pour vous accompagner.
- Les **informations et pièces justificatives** dont nous disposons sont intégrées sur le nouveau portail. Avant la rentrée nous vous invitons à les vérifier, à les corriger et à déposer les justificatifs complémentaires si nécessaire.



L'ergonomie du portail famille permet une navigation fluide et sa version responsive s'adapte parfaitement à tous les types d'écrans, que vous utilisiez un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

### Sur le portail famille je peux :

- Réserver l'ALP du matin, l'ALP du midi avec la restauration, la garderie gratuite, l'ALP du soir, l'ALSH les Galopins, l'Atelier multi-activités à dominante sportive, pour l'année, le mois, la semaine (voir page 3),
- Payer mes factures par Carte bancaire,
- Communiquer avec les différentes structures via ma Boîte mail individuelle.
- Consulter les actualités, le menu de la restauration scolaire, les programmes des activités et les règlements de fonctionnement de l'ensemble des structures.

### ET SI JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux toujours réserver sur les sites ou à la mairie.

### ET SI J'AI OUBLIÉ DE RÉSERVER ?

Les encadrants des ALP sont habilités à inscrire mon enfant à la restauration scolaire et aux activités. **Mais cela doit rester exceptionnel !**



La vie côté bien-être !

## RENTREE 2026/2027

Le temps d'enseignement est réparti sur 4 jours :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.

En dehors du temps d'enseignement, des activités municipales sont proposées. *Elles nécessitent une inscription, une réservation et une participation financière (à l'exception de la garderie municipale).*

### LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

#### Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) :

Il fonctionne le matin, pendant la pause méridienne (avec repas) et en fin d'après-midi. Différentes activités, ludiques, culturelles ou sportives sont proposées aux enfants, encadrées par des animateurs ou professionnels.

#### Garderie municipale (gratuite) :

Elle est mise en place jusqu'à 17h15 pour les parents ne pouvant être présents à la fin des enseignements.

### LES MERCREDIS

#### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT LES GALOPINS :

L'ALSH Les Galopins est ouvert de 7h30 à 18h30. Les enfants ont la possibilité d'y être inscrits le matin (avec ou sans le repas), l'après-midi (avec ou sans le repas), la journée complète.

#### ATELIER MULTI-ACTIVITÉS À DOMINANTE SPORTIVE (ALSH ADOS - ESPACE JEUNESSE) :

Il est proposé de 8h30 à 12h30 aux élèves de CM1/CM2. A la fin de l'atelier, les enfants ont la possibilité d'être transférés à l'ALSH Les Galopins pour la prise du repas et l'après-midi.



## LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

|                 | MATERNELLE       | ELEMENTAIRE      |
|-----------------|------------------|------------------|
| MATIN           |                  |                  |
| Accueil école : | De 8h50 à 9h00   | De 8h35 à 8h45   |
| Enseignement :  | De 9h00 à 12h00  | De 8h45 à 12h00  |
| APRES-MIDI      |                  |                  |
| Accueil école : | De 13h50 à 14h00 | De 13h50 à 14h00 |
| Enseignement :  | De 14h00 à 17h00 | De 14h00 à 16h45 |

### JE PEUX ALLER AUSSI À :

#### L'ALP DU MATIN

De 7h30 à 8h50 si je suis en maternelle  
De 7h30 à 8h35 si je suis en élémentaire

#### L'ALP DU MIDI ET DEJEUNER

De 12h00 à 13h50

#### LA GARDERIE (GRATUITE)

De 17h00 à 17h15 si je suis en maternelle  
De 16h45 à 17h15 si je suis en élémentaire

#### L'ALP DU SOIR

De 17h15 à 18h30



## MERCREDI

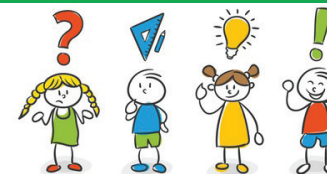
### JE PEUX ALLER A L'ACCUEIL DE LOISIRS LES GALOPINS :

| MATIN            |                      |
|------------------|----------------------|
| Avec repas :     | De 7h30 à 13h30      |
| Sans repas :     | De 7h30 à 12h30      |
| APRES-MIDI       |                      |
| Avec repas :     | De 12h00 à 17h/18h30 |
| Sans repas :     | De 13h30 à 17h/18h30 |
| JOURNEE COMPLETE | De 7h30 à 17h/18h30  |

Si JE SUIS EN **CM1/CM2**, JE PEUX ALLER A  
**L'ATELIER MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE (ALSH ADOS - ESPACE JEUNESSE)**  
LE MATIN DE **8h30 A 12h30**

PUIS JE PEUX PASSER L'APRÈS-MIDI A L'ALSH LES GALOPINS ET Y DEJEUNER

## INFORMATIONS PRATIQUES



### COMMENT JE RESERVE LES ACTIVITES ?

- **EN PRIORITÉ SUR INTERNET** : en me connectant au « **PORTAIL FAMILLE** ».
- **A L'ALSH LES GALOPINS** : pour les activités du mercredi et les vacances scolaires.
- **A L'ALSH ADOS - ESPACE JEUNESSE** : pour l'atelier multi-activités à dominante sportive.

### QUAND RESERVER ?

- **ALP, RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE** :

A n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence que je veux.  
Au plus tard, la veille jusqu'à minuit pour le lendemain.

**POUR LA PREMIÈRE SEMAINE DE LA RENTRÉE 2026/2027, JE DOIS  
RÉSERVER AU PLUS TARD LE LUNDI 31 AOÛT MINUIT.**

- **ALSH LES GALOPINS** :

Pour les mercredis, à n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence choisie, et au plus tard, le mercredi minuit pour la semaine suivante.  
Pour les vacances scolaires, se référer au règlement de fonctionnement (Portail famille) concernant les délais de réservation.

**POUR LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE (RÉOUVERTURE DE L'ALSH), JE DOIS  
RÉSERVER AU PLUS TARD LE MERCREDI 26 AOÛT MINUIT.**

- **ATELIER MULTI-ACTIVITÉS À DOMINANTE SPORTIVE** :

L'INSCRIPTION EST MENSUELLE (entre le 1<sup>er</sup> et le 25 du mois pour le mois suivant) avec OBLIGATION DE RÉSERVER TOUTS LES MERCREDIS.

**POUR LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE (1<sup>ÈRE</sup> SÉANCE), JE PEUX RÉSERVER A TITRE  
DEROGATOIRE JUSQU'AU MARDI 8 SEPTEMBRE 22 HEURES.**

### QUAND RÉGLER MES ACTIVITES ?

- **ALP, RESTAURATION SCOLAIRE, ALSH LES GALOPINS, ATELIER MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE** :
- Sur facture, à terme échu.

### COMMENT RÉGLER ?

- **EN PRIORITÉ EN LIGNE**, en me connectant au « **PORTAIL FAMILLE** » : par carte bancaire (paiement sécurisé) pour toutes les activités.
- **A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE** : chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon enfant a moins de 6 ans et uniquement pour les ALP), espèces.
- **A L'ALSH LES GALOPINS** : chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon enfant a moins de 6 ans), chèques vacances, espèces.
- **A L'ALSH ADOS - ESPACE JEUNESSE** : chèques bancaires, chèques vacances, espèces.

